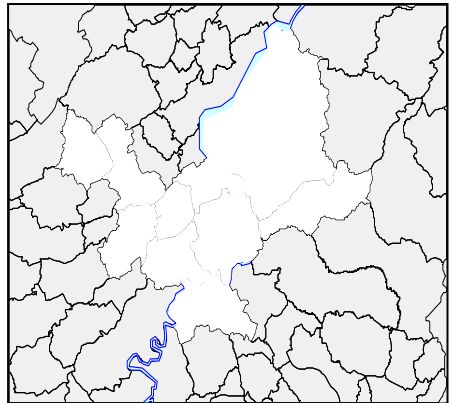


**@gglo.fr**

---

**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2003  
SITZUNG VOM 2. OKTOBER 2003**



**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION  
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

**Présence de**

**M. Nicolas Deiss**, Préfet du District de la Sarine, Président

**H. Marius Zosso**, Oberamtmann des Sensebezirks

Délégués / Delegierte

**Mme Nouveau-Stoffel et MM. Christoph Allenspach, Gilles Bourgarel, John Clerc, Dominique de Buman, André Schoenenweid et Philippe Wandeler (Fribourg)**

**Mmes Solange Berset, Caroline Saner et M. Félicien Morel (Belfaux)**

**MM. André Ackermann, Jean-Marc Kuhn et Albert Lambelet (Corminboeuf)**

**Damen Ursula Baumeyer-Boschung, Hildegard Hodel-Bruhin  
HH. Benjamin Brägger und Christian Marbach (Düdingen)**

**MM. Georges Baechler, Philippe Equey et Michel Ramuz (Givisiez)**

**M. René Schneuwly, (Granges-Paccot)**

**MM. Hubert Dafflon, Christian Ducotterd et Jacques Repond (Grolley)**

**MM. Francis Maillard et André Meylan (Marly)**

**H. Roman Schwaller, (Tafers)**

**Mme Annelise Meyer-Glauser et MM. François Pythoud, André Tissot et Philippe Uldry (Villars-sur-Glâne)**

Egalement présents / Auch anwesend :

**Mme Brigitte Leiser**, Cheffe de service adjointe, Service des communes

**Mme Margalhan-Ferrat Corinne**, Collaboratrice scientifique de l'agglomération

**Mme Fiorenza Ratti**, Secrétariat d'Etat à l'économie

Excusés / Entschuldigt :

**M. Pascal Corminboeuf**, Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, des forêts et de l'agriculture

**M. Gérald Mutrux**, Chef de service, Service des communes

Délégués / Delegierte :

**MM. Jean-Pierre Wolhauser (démissionnaire) et Jean-François Steiert (FR), Olivier Schaller et Vincent Thalmann (GP), Olivier Maradan et Daniel Pugin (MA), Anton Meuwly et Jean Schmutz (TA).**



**1. Ouverture de la séance**

Le Président constate tout d'abord que la convocation a été régulièrement envoyée aux Délégués et que le quorum est largement atteint. Nous pouvons dès lors siéger valablement.

Il excuse l'absence de M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il a le plaisir de saluer tout particulièrement Madame Fiorenza Ratti du Secrétariat de l'économie et de Madame Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe du Service des communes ainsi que les représentants de la presse.

Finalement, il rappelle que la séance d'aujourd'hui est principalement une séance d'information. Il s'agit de faire le point de la situation. A ce titre, nous aurons en particulier l'occasion d'entendre les Présidents des trois Commissions commenter brièvement les travaux de ces dernières.

**Mr. Le Président.** Mesdames et Messieurs les Délégués, le centre fort sera agglomératif. Cela me paraît évident et incontesté aujourd'hui. Je me réjouis de pouvoir dire que nous avons fait des pas de géant depuis la première séance de notre Assemblée constitutive. Oui, Mesdames et Messieurs, il se passe des choses importantes actuellement pour le bien de tout le canton. Je peux affirmer qu'en ce qui concerne l'agglomération que,

comme on le dirait dans le jargon, la mayonnaise a pris. Les mérites en reviennent bien sûr à tous les acteurs à travers le bureau qui gère l'opération et surtout aussi aux commissions qui ont fait un travail remarquable. Nous avons même pu déceler un enthousiasme certain, même auprès de membres qui étaient plutôt agglosceptiques. Quoi qu'il arrive, les futures décisions qui vont être prises pourront être prises sur du solide. Je remercie donc tous ces acteurs.

Wir dürfen stolz sein auf die letzten zehn Monate. Wir können auf eine Bilanz zurückblicken, die beachtlich ist, namentlich was die Arbeiten der Kommissionen betrifft. Es wurde hier effektiv Pionierarbeit geleistet. Viele von uns hätten sich das gar nicht vorgestellt. Die Zwischenberichte sind wichtige Wegweiser und wenn wir so weiter machen, werden wir nicht nur die Gemeindegänger der zehn Gemeinden des provisorischen Perimeters überzeugen können, sondern es werden sich sicher andere Gemeinden die Frage stellen, ob sie nicht auch bei uns mitmachen wollen.

## **2. Communication du Président**

**M. le Président.** Wir haben die Demission von Herrn Jean-Pierre Wollhauser erhalten. Leider konnte er noch nicht ersetzt werden. Ich hoffe, dass wir dies anlässlich der nächsten Sitzung tun können.

## **3. Approbation des procès-verbaux**

**M. le Président.** Voilà ce que je tenais à vous dire avant de passer aux procès-verbaux du 15 novembre 2002 d'abord. J'ouvre la discussion. Est-ce qu'il y a des remarques concernant le contenu de ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas. C'est évident puisque c'est essentiellement le reflet de ce vous avez dit. Je peux donc passer au procès-verbal de la séance extraordinaire, procès-verbal très bref du 11 avril 2003 qui était notamment destiné à protocoler l'élection de nouveaux membres. Est-ce qu'il y a des remarques pour ce deuxième procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Je pars donc de l'idée qu'ils sont approuvés.

#### **4. Informations sur les contenus des rapports des trois Commissions de l'Assemblée constitutive et message du Bureau**

Je peux passer maintenant au point 4. Les informations sur les contenus des rapports des trois commissions de l'Assemblée constitutive et le message du bureau que vous avez reçu. Je rappelle encore une fois qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de prendre des décisions mais d'entendre une fois encore brièvement les présidents des commissions pour que vous puissiez, par la suite, d'une façon plus approfondie, revoir encore ces rapports intermédiaires, les discuter aussi dans vos Conseils communaux pour que nous puissions, le 30 octobre prochain, prendre les décisions qui s'imposent. Dans l'ordre, je donnerai la parole à M. Allenspach pour la commission des domaines d'activités, M. Brägger pour la commission des affaires juridiques et M. Lambelet pour la commission financière.

**M. Allenspach.** Vu l'excellente ambiance qui règne dans la commission des domaines d'activités et vu cette excellente collaboration entre les trois commissions, l'agglomération fribourgeoise pourrait être créée aujourd'hui même. Mais ne brûlons pas les étapes. Suivons le chemin qui nous a été dessiné par la loi et qui nous demande de présenter les statuts en vue d'une votation populaire. Je remercie d'ores et déjà mes collègues qui ont fait un très grand travail. Je vous présente avec un grand plaisir les premiers résultats dans un très bref commentaire.

Die Kommission schlägt ihnen vorerst sieben Bereiche von Aktivitäten vor, die uns für eine Agglomeration und insbesondere für die Agglomeration Freiburg/Fribourg geeignet und sinnvoll erscheinen. Es sind grundlegende Themen, die in äusserst pragmatischer Weise evaluiert wurden.

Les sept thèmes sont les suivants :

##### 1<sup>er</sup> volet

Ce qu'on appelle l'Agglo A-3 et qui comprend aménagement du territoire, transports et environnement. Ces thèmes sont des thèmes de base. Ils constituent le fondement sur lequel une agglomération peut fonctionner. Le nœud déjà existant, c'est le fruit d'une compréhension croissante entre les communes de cette agglomération avec la CUTAF qui devra être intégrée. Par contre, les communes n'ont pas encore trouvé un accord à ce jour-là pour une collaboration qui sera tout à fait à l'ordre du jour dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement.

##### 2. Teil

Die Förderung der Wirtschaft und des Tourismus. Diese beiden Bereiche sind heute bereits weitgehend interkommunal organisiert. Eine

grundlegende Infrastruktur existiert. Allerdings ist für den Tourismus eine sehr stark vereinfachte Organisation nötig.

### 3<sup>e</sup> volet

Culture et les sports. Ces domaines nécessitent une infrastructure beaucoup plus solide et, dans le cas de la culture, également un soutien commun pour la création artistique afin de mettre en valeur un rôle culturel de rayonnement national. Alors que le domaine de la culture est structuré au moins de manière fragmentaire, le domaine des sports n'a encore jamais fait l'objet d'une collaboration intercommunale.

Einige dieser Aufgaben sind folglich teilweise oder weitgehend bereits interkommunal organisiert und die bestehenden Strukturen können ohne bedeutende Kostenfolge übernommen werden.

Les autres domaines seront à très court terme à organiser et nécessitent de toute manière sans ou avec agglomération un financement nouveau. La liste de ces domaines est d'ailleurs provisoire et pourrait se prolonger si l'évaluation nous y amène ultérieurement.

Die Kommission schlägt ihnen folglich einstimmig vor, diese sieben Aufgabenbereiche aufzunehmen.

La commission propose à l'unanimité de bien vouloir accepter les sept domaines, base de la future agglomération. Il est bien entendu que cette décision à prendre lors de la séance prochaine ne sera pas définitive mais sera prise à titre provisoire pour que la commission puisse continuer à travailler en vue de l'élaboration des statuts.

In den Bereichen 1 bis 3 aménagement - transports – environnement muss sofort gehandelt werden. Der Bund verlangt eine Richtplanung im sogenannten Projet d'agglomération bis Ende 2004 als Bedingung, um ab frühestens 2006 an den Agglomerationsverkehr Subventionen zu bezahlen.

La Confédération nous demande de soumettre d'ici la fin 2004 des projets d'agglomération comprenant au minimum une coordination des domaines de l'aménagement, des transports et de l'environnement. C'est là une des conditions à remplir pour qu'un subventionnement du trafic d'agglomération soit possible à partir de 2006. La commission vous propose le début immédiat des travaux. Malgré son caractère provisoire, notre assemblée constitutive de l'agglomération peut être un cadre d'organisation bien représentatif pour suivre l'élaboration de ce projet. Et finalement, nous souhaitons évaluer la possibilité de certaines prestations à la carte dans des domaines qui ne nécessitent pas, ou peut-être pas encore, une intégration intégrale dans le cadre de l'agglomération. Dans ces domaines, les communes choisissent si elles veulent profiter des prestations qui leur

seraient offertes. Des prestations à la carte devraient permettre des économies.

Die Kommission ist überzeugt, dass diese ersten Vorschläge die Basis bilden für ein solides Projekt, dass in etwa 18 Monaten den Stimmbürgerinnen und Stimmbürgern unterbreitet werden soll.

Nous sommes convaincus de votre appui lors du débat du 30 octobre et vous en remercions d'avance.

**M. le Président.** Je vous propose que nous continuions avec les rapports des présidents des commissions. J'ouvrirai une brève discussion après cela. Préalablement, je dois encore réparer un oubli, c'est-à-dire la désignation de scrutateurs pour d'éventuels votes qui pourraient quand même intervenir. Se sont déclarés prêts à assumer cette charge : M. Hubert Dafflon, de la commune de Grolley, pour la partie droite vue depuis chez moi, M. André Tissot pour Villars-sur-Glâne, sur ma partie gauche.

**M. Brägger.** Die Kommission für Rechtsfragen hat bisher 8 Sitzungen abgehalten. Zwei Mitglieder haben bis zum heutigen Zeitpunkt ihren Rücktritt eingereicht. Zu Beginn dieses Jahres Herr Christoph Deiss aus der Stadt Freiburg, welcher durch Frau Dominique Nouveau-Stoffel ersetzt werden konnte. Mit Schreiben vom 23. September dieses Jahres hat Herr Jean-Pierre Wollhauser, ebenfalls Stadt Freiburg, seinen Rücktritt erklärt. Er konnte bisher noch nicht ersetzt werden.

Depuis sa constitution, la commission des affaires juridiques a travaillé sur deux questions différentes. Dans un premier temps, elle a examiné des questions de fond d'une portée juridique importante. Dans un deuxième temps, elle a commencé à élaborer la partie générale des statuts. Nous signalons que la commission des affaires juridiques travaille pour ce qui concerne l'élaboration des statuts directement et en parallèle en deux langues en allemand et en français pour éviter après toute mauvaise traduction de ces statuts.

Erlauben sie mir nun auf die von der Kommission aufgeworfenen Fragen grundsätzlicher Natur einzugehen.

Vous allez trouver dans le rapport francophone à la page 4 un schéma synoptique qui vous expliquera les questions de fond. Im deutschen Bericht ist dieser auf Seite 5 abgebildet. Wir haben uns mit 5 Fragekreisen auseinandergesetzt, welche Fragen grundsätzlicher Natur behandeln. Erstens: Die Beziehung der Agglomeration zu Gemeinden ausserhalb des Perimeters. Die Kommission schlägt ihnen vor, dass die zukünftigen Dienstleistungen der Agglomeration grundsätzlich auch auf nicht



Perimetergemeinden geöffnet werden und zur Verfügung stehen sollen. Dazu sollen Regelungen durch öffentlich rechtlichen Vertrag gemäss Art. 12 des Agglomerationsgesetzes verwendet werden. Fragekreis no. 2: Die Beziehung der Agglomeration zu Gemeinden innerhalb des Perimeters. Die Kommission schlägt ihnen folgendes vor. Es soll keine Agglomeration à la carte entstehen. D.h. die gewählten Aufgabengebiete müssen für alle Perimetergemeinden verbindlich sein. Fragekreis no. 3: Die Frage des Zwangsbeitritts einer Gemeinde in den Perimeter der Agglomeration. Gemäss geltendem Agglomerationsgesetz kann eine Gemeinde gegen ihren Willen in die Agglomeration gezwungen werden. Die Kommission schlägt ihnen deshalb vor, zu prüfen, ob Art. 9 Abs. 4 des Agglomerationsgesetzes eventuell zu ändern sei, mit den entsprechenden Anträgen an den Grossen Rat selbstverständlich. Fragekreis no. 4: Die finanziellen Kompetenzen der Agglomeration. Die Kommission schlägt ihnen vor, es sei zu prüfen, je nach der Anzahl der gewählten Aufgabengebiete, ob die Agglomeration mit einer Fiskalkompetenz, d.h. mit einer Steuerhoheit, ausgestattet werden soll. Demzufolge wäre dann eine eventuelle Änderung von Art. 15 des Gesetzes notwendig. Fragekreis no. 5: Bundesprojekt Agglomeration mit Subventionen. Um in den Genuss von Bundessubventionen zu gelangen, muss ein Richtplan der Agglomeration angefertigt werden. Die Kommission schlägt ihnen vor, dass eine mit externen Kräften erweiterte ad hoc Kommission durch das Büro der konstituierenden Versammlung einzusetzen sei.

Pour ce qui concerne les domaines d'activités, les membres de la commission des affaires juridiques recommandent aux délégués de l'assemblée constitutive de se prononcer en faveur du modèle A-3 avec les trois domaines d'activités suivants : aménagement du territoire, transports et environnement conformément aux directives de la Confédération pour le projet d'agglomération. Cela ne veut en aucun cas dire que les membres de la Commission des affaires juridiques s'opposent à un modèle A-7 avec sept domaines d'activités. Cependant, la commission est d'avis qu'il faudrait, pour des raisons de praticabilité, effectuer les travaux en plusieurs étapes, notamment à cause du délai très court pour soumettre le projet à la Confédération. C'est la raison pour laquelle la commission des affaires juridiques vous propose conformément à l'article 8 littera g du règlement actuel de l'agglomération de mandater le bureau d'agglomération de créer une commission spéciale qui réunira des membres de la commission des domaines d'activités, des représentants des Conseils communaux des communes du périmètre, la CUTAF, le canton, notamment le SeCA, ainsi que d'autres experts externes. Cette commission aura comme tâche

d'élaborer un plan directeur conforme aux dispositions fédérales jusqu'à l'automne prochain.

Nachfolgend verlese ich ihnen die Anträge der Kommission für Rechtsfragen, welche einstimmig in der Kommission gefasst wurden. Die Delegierten der konstituierenden Versammlung sollen sich zu Gunsten des Agglomerationsmodells A-3 aussprechen. Eine ad hoc Struktur sei zu schaffen, welche sowohl eine technische, als auch eine politische Arbeitsgruppe umfasst, die mit der Erarbeitung des eidgenössischen Agglomerationsprogramms für 2004 beauftragt werde. Über die künftigen Aufgaben der Agglomeration und ihre Finanzierung sei ein Entscheid herbeizuführen, damit die Kommission das gegenwärtig laufende Statutenprojekt zu Ende führen kann.

En résumé, la commission des affaires juridiques vous propose à l'unanimité de ses membres d'opter en faveur du modèle d'agglomération aggro A-3 avec trois tâches domaines d'activités, de mettre en place une structure ad hoc comprenant un groupe technique et un groupe politique chargés de l'élaboration du projet d'agglomération fédéral pour 2004, et enfin de prendre une décision politique en assemblée constitutive sur les futures activités de l'agglomération et leur financement afin que la commission puisse finaliser son projet de statuts actuellement en cours.

**M. le Président.** J'ai le plaisir aussi de saluer parmi nous un ex-Monsieur Agglo, M. Richard Jordan, qui est assis dans la tribune des spectateurs et qui est mon juriste à la Préfecture. Je donne maintenant la parole à M. Albert Lambelet pour la commission financière.

**Albert Lambelet.** Dans le cadre du règlement de l'assemblée constitutive, il est prévu que chaque commission conclut ses travaux par un rapport écrit contenant au moins les propositions de cette commission. Nous tenons à préciser que la commission financière a rendu un rapport préliminaire, un premier rapport puisque nous sommes fortement dépendants de ce qui se passe dans les deux autres commissions. Par ailleurs, nous devons aussi attendre bien entendu les décisions du jeudi 30 octobre sur la future agglomération. Après seulement nous serons en mesure de rendre un rapport définitif.

Le rapport préliminaire que nous vous présentons ici est avant tout la description d'une situation financière à un moment donné. De manière succincte, je vous présente le contenu de ce rapport. En premier lieu, la commission financière a réalisé une analyse synthétique des finances publiques de chaque commune membre du périmètre provisoire de

l'agglomération selon les critères proposés par Bernard Dafflon et Jean Rüegg, réorganiser les communes, créer l'agglomération. Je crois que les gens comprendront. On m'a déjà fait des remarques à ce sujet, mais je ne vais pas passer tout le matin à vous expliquer ces ratios, je crois que vous avez autre chose à faire. Il m'est donc impossible dans le délai qui m'est imparti de vous soumettre l'intégralité de ce rapport synthétique selon les critères de M. Dafflon et de vous présenter dans le détail les informations que l'on peut retirer d'une telle analyse, car il y a quand même des éléments importants à analyser. Il faudrait le faire en dehors d'une séance plénière d'assemblée. La commission financière reste bien entendu, et pour la séance du jeudi 30 octobre, à disposition pour donner toutes les explications concernant cette première partie de rapport. En deuxième lieu et en concordance avec les deux autres commissions de l'assemblée constitutive, nous avons procédé à une analyse financière descriptive du modèle A-3 et du modèle A-7. Cette analyse financière descriptive concernait surtout la mise en évidence des coûts que chaque commune engage à l'heure actuelle pour les domaines d'activités A-3 jusqu'à A-7. Là de nouveau, il s'agit d'un élément statique. On peut retirer une certaine analyse que je ne vais pas faire là. A nouveau, nous sommes à votre disposition pour en discuter. Malgré cela, nous avons pu formuler quelques remarques concernant la difficulté d'établir cette analyse puisque certaines pratiques comptables et de gestion ne sont pas pareilles dans toutes les communes. Normalement, on devrait avoir un élément commun, mais on s'est rendu compte que les manières de comptabiliser ou les manières de gérer certains domaines sont totalement différentes, d'où la difficulté de faire ressortir vraiment certains chiffres prépondérants. Malgré cela, nous avons réussi à proposer quelques pistes en matière d'organisation et de financement de l'agglomération de Fribourg. Nous regrettons déjà vivement que ces quelques pistes n'aient pas été reprises dans les propositions du bureau. Cette base devra être affinée dans une deuxième phase de travail après les décisions du jeudi 30 octobre. La commission financière a conclu son rapport en formulant les propositions suivantes. Elle est d'avis que la création d'une agglomération du type A-7 telle que proposée par la commission des domaines d'activités est la voie d'avenir. Pour permettre de répondre aux exigences demandées par la Confédération en matière d'agglomération, elle propose, lors d'une première étape, à court terme, la création d'une aggro A-3 et la cession de certaines activités communales à l'entité de l'agglomération. Pour la mise sur pied de cette étape, la commission financière peut se rallier aux propositions présentées par les deux autres commissions, en particulier l'élaboration d'un projet de plan

directeur général d'agglomération dans les domaines de l'aménagement, des transports et de l'environnement et la constitution d'une commission spéciale qui aurait pour tâche d'établir un document de planification et de stratégie d'ensemble liant étroitement les domaines de l'aménagement, du transport et de l'environnement. Dans une deuxième étape, la commission financière se prononce pour la création d'une agglo A-7 et pour la cession de certaines tâches communales à l'entité de l'agglomération et, c'est là où nous estimons que nous n'avons pas été entendus par le bureau, avec la mise en place d'une structure juridique et fiscale correspondante. La votation populaire devra porter sur l'ensemble de ce projet A-7. Pour ces deux étapes, et c'est là une des revendications de la commission financière, une analyse de transfert de fiscalité à l'entité de l'agglomération devra être étudiée. Cette analyse devra être faite même s'il n'y a pas d'aspects dans le projet définitif fiscal. Je profite de cette occasion pour remercier les membres de la commission financière pour leur travail et leur engagement. Mes remerciements s'adressent également aux Présidents de la commission des tâches et de la commission juridique pour notre étroite collaboration qui a permis de mener à bien ce mandat.

**M. le Président.** Nous sommes au terme de ces trois rapports. Je tiens également au nom du bureau et en mon nom à remercier les Présidents et les membres de ces commissions pour le travail remarquable qui a été effectué. Je peux vous assurer que ce sont de nombreuses séances souvent rapprochées et agendées tôt le matin ou tard le soir qui ont réuni ces membres des commissions. A ce sujet, je tiens encore à relever, vous avez peut-être perçu dans les propos de M. Lambelet, que nous avons dû reconsidérer un peu le travail qui se faisait et l'évolution des choses puisque, d'après le règlement, le bureau a une tâche bien précise, et les commissions également. Mais la composition des commissions, à savoir exclusivement par des membres de votre Assemblée, avec possibilité de s'adjoindre des experts, a inévitablement imprégné les travaux des commissions, et ceci dans la façon d'approcher les problèmes, non pas en purs experts établissant un rapport à notre intention, mais déjà inévitablement avec une certaine ambiance, si j'ose dire, politique, puisque vous êtes tous dans les commissions également des délégués de cette Assemblée. Vous êtes tous des représentants de vos communes et inévitablement, au cours de ces travaux, ceci était perceptible, et c'est d'ailleurs une très bonne chose puisque, ainsi déjà, le courant, notamment au sujet des options, passe dans les Conseils communaux ou même au public grâce aux reportages que nous fait la presse, ce qui est certainement

appréciable. Nous avons d'ailleurs, afin qu'il y ait une transparence sur les débats et que l'information suive très régulièrement, envoyé toute la documentation que vous avez reçue aux Conseils communaux pour que ces derniers, avec leurs délégués, puissent d'emblée suivre le processus et déjà donner leurs options ou donner des mots d'ordre si j'ose dire à leurs délégués. C'est ainsi que nous pourrons progresser valablement. Nous tenons également à ce que l'information soit faite de façon régulière à l'intention aussi des populations de vos communes en particulier mais aussi de toute la population sur l'évolution des travaux. Vous avez reçu un message que nous discuterons lors de la prochaine séance. Ce message contient un état de fait et une chronologie des événements à ce jour, les propositions principales faites par les commissions et puis les propositions que vous fait le bureau et qui pourront évidemment être discutées le 30 octobre prochain. Nous n'avons donc pas à décider aujourd'hui sur ce message. Nous déciderons sur le budget. Quant à la problématique soulevée par M. Allenspach concernant le projet d'agglomération (Richtplan) qui pourrait et devrait à mon avis être déposé pour d'éventuelles participations financières à Berne à la fin de l'année prochaine, je vous propose d'en discuter lors de la discussion sur le budget puisque nous avons là dû constater certaines divergences dans l'appréciation qui a été faite sur ce problème entre les commissions et le bureau. J'ouvre maintenant brièvement la discussion sur ces rapports. Il s'agirait essentiellement d'obtenir des renseignements encore de la part des présidents des commissions, afin que vous puissiez être prêts pour le débat lors de la séance du 30 octobre.

**M. Philippe Uldry.** Les délégués de Villars-sur-Glâne, au nom desquels je m'exprime, relèvent tout d'abord avec satisfaction la qualité des rapports intermédiaires de chacune des trois commissions. Ainsi, la mise en route de l'agglomération semble bien réelle et nous félicitons tous les intervenants. Je vous rappelle que Villars-sur-Glâne est une des premières communes à avoir soutenu la mise sur pied de l'agglomération et, aujourd'hui, j'ai déjà le plaisir de vous annoncer que les délégués de Villars-sur-Glâne soutiennent ensemble une agglomération modèle A-7 car elle permet un réel démarrage de cette agglomération. Elle permet une collaboration regroupant l'aménagement, les transports, l'environnement, la promotion économique, le tourisme, la culture et les sports.

**M. John Clerc.** J'ai lu avec un vif intérêt les articles qui ont paru dans les Freiburger Nachrichten et particulièrement celui de mon voisin, M. Brägger,

et son interview se termine par la phrase suivante : Die Sensler Gemeinden dürfen in der Agglomeration nicht als Feigenblatt dienen. Die Frage ist, ob man uns Deutschschweizer wirklich als gleichwertige Partner dabei haben will und uns mit all unserer Eigenständigkeit respektiert. J'aimerais demander à M. Brägger s'il a le sentiment que les communes singinoises ont pu être considérées comme des « feuilles de vigne » jusqu'à maintenant et puis, deuxièmement, s'il a le sentiment de n'avoir pas été traité comme un partenaire égal dont on respecte toutes les particularités ? Moi, j'ai le sentiment que les deux communes singinoises doivent faire partie de cette agglomération et je souhaiterais que M. Brägger tienne des propos un peu plus rassurants que les points d'interrogation qui concluent son interview.

**H. Brägger.** Ich möchte darauf hinweisen, dass das die Äusserungen der Kommission als Ganzes waren, dass das meine persönlichen Äusserungen waren in den Freiburger Nachrichten und ich glaube, ich darf zurecht sagen, das kennen sie selbst nur gut genug M. Clerc, dass man als Minderheit immer gewisse Befürchtungen hat. Das kennen sie auf der nationalen Ebene und wir sind im Kanton die Minderheit und da haben wir ähnliche Reflexe.

**M. le Président.** Pour que tout soit tout à fait précis, je dirai au Délégué John Clerc que les « Feigen Blätter », ce ne sont pas des feuilles de vigne mais des feuilles de figuier. J'aimerais également rappeler pour rassurer M. John Clerc et aussi M. Brägger que, dès le début, nous avons fortement intercédé notamment aussi auprès des communes alémaniques du périmètre pour qu'elles soient d'accord de faire partie de ce périmètre, ce qui à l'époque, au vu de la discussion politique n'allait pas de soi. Je suis également persuadé qu'aujourd'hui, ces deux communes font partie intégrante de cette mission de préparation. Les décisions interviendront évidemment à la fin de nos travaux.

**M. Hubert Dafflon.** Je crois qu'il faut le dire, le nerf de la guerre de notre agglomération, son futur ou son non-futur passera par une bonne gestion financière de cette agglomération. De ce fait, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de la commission financière et ce que je peux vous dire est ceci. J'ai pu lire des choses qui nous sont connues et qui sont mises une fois de plus en évidence dans ce document de la commission financière. Trois remarques de ma part. Tout d'abord, les charges. On constate une fois de plus que les communes collaborent plus ou moins bien lorsqu'il s'agit de

tâches dites facultatives. Je pense à la culture, au sport. Plus on s'éloigne du centre, moins on collabore. Et ma commune de Grolley en est la première aussi responsable. Dans la périphérie, on se dit que finalement notre participation à ces tâches se fait par le biais de la fiscalité car, il ne faut pas l'oublier, les meilleurs contribuables de nos communes paient la moitié de leurs impôts sur leur lieu de travail. Il s'agit de toutes les professions dites libérales. Deuxièmement, ce qu'on constate dans ce rapport, c'est qu'il y a de très grandes différences aussi au niveau de la fiscalité entre les communes au niveau des recettes tant des personnes physiques que des personnes morales. Ce sera un point à ne pas sous-estimer dans le rapport final et dans les plages qui seront définies dans cette agglomération. Finalement, le taux de la fiscalité lui aussi varie puisque entre la commune qui a la plus grande charge fiscale par rapport à celle qui a la plus faible, 35 % les séparent. Finalement, il faudra éviter dans cette agglomération qu'elle redevienne une simple communauté de charges. Pour moi, l'agglomération ne doit pas être qu'une communauté de charges. Notre commune de Grolley est volontairement dans le club, c'est-à-dire que nous voulons que ce ne soit pas simplement une communauté de charges où des communes, comme celle de Grolley, auront encore plus à payer, où la fiscalité devra encore être augmentée pour prendre une partie des charges que nous ne prenons pas aujourd'hui en charge par rapport à justement ces tâches dites de centre, dites facultatives. Il faut à tout prix que cette agglomération fasse un rapprochement, pas au niveau seulement des charges mais aussi au niveau des recettes, car si c'est simplement un transfert de fiscalité vers l'agglomération, la différence entre les communes qui ont la plus grande fiscalité et la moins grande va encore s'accroître ce qui n'irait pas du tout dans notre intérêt. Donc, finalement, j'espère, et ce sera là le nerf de la guerre, que l'on trouvera un modus vivendi acceptable au niveau financier qui permettent de nous rejoindre dans une communauté non pas de charges mais une communauté de destins qui va regrouper nos intérêts pour ses activités dites facultatives ainsi que pour les recettes fiscales qui peuvent en découler.

**M. Francis Maillard.** Trois points. Tout d'abord, merci aux commissions pour l'excellent travail qu'elles ont accompli. Je crois qu'on voit par là que l'agglomération est bel et bien en marche. Deuxième remarque concernant Marly. Le Conseil communal et les délégués ont échangé leurs opinions. Nous sommes plutôt favorables à une aggro A-7, mais en passant par une phase préliminaire A-3. Ensuite, une remarque. J'ai constaté avec beaucoup de plaisir la remarque de la commission des affaires juridiques

concernant la question très importante du processus démocratique de l'adhésion des communes à l'agglomération. J'attire l'attention sur ce point qu'il faudra à tout prix régler car cela pourrait être quelque chose d'assez important dans les communes.

**Mme Solange Berset.** J'aimerais également relever également le travail qui a été fait par les commissions ; c'est vrai que nous avons avec ça un condensé précis des tâches, des finances et puis des rapports juridiques pour cette future agglomération. Ce qu'il y a, personnellement, moi j'aurais souhaité en fait, je sais que c'est extrêmement difficile, mais je pense qu'il faudrait vraiment, comme cela a déjà été relevé, que l'on se penche une fois sur les finances dans le sens qu'est-ce que nous voulons ensemble pour financer cette agglomération ? Ça c'est un souhait. On a eu déjà des séances d'information. Jusqu'à ce jour, nous n'en avons pas eu qui ne concernait que les finances. Je trouve que ce serait un point important à mettre sur pied. Concernant les délégués de Belfaux, nous nous sommes réunis et il y a une proposition d'aller vers une agglomération A-3 dans un premier temps avec pour objectif final une agglomération A-7. A Belfaux, nous aurons une séance du Conseil général le 28 octobre prochain ; donc là, nous pourrons déjà sentir un petit peu les premières réactions pour ce qui est des rapports qui nous ont été remis.

**M. le Président.** C'est vrai que certains aspects doivent encore être discutés. Je vous rappelle simplement qu'il s'agit-là de rapports intermédiaires. Les commissions, d'entente avec le bureau, ont souhaité qu'on puisse faire cette étape intermédiaire de discussion déjà dans notre assemblée pour qu'elles sachent aussi dans quelle voie il faut aller pour préparer les rapports finaux. Nous ne voulions donc pas avoir simplement en fin d'année des rapports finaux. Il était donc préférable que nous puissions faire cette étape intermédiaire, que nous puissions avoir ces considérations de votre part et certaines des décisions qui permettront de fixer la suite des travaux.

**M. Dominique de Buman.** J'aimerais tout d'abord me joindre à celles et ceux qui se sont exprimés pour remercier les membres des trois commissions thématiques de leur engagement, de la rapidité avec laquelle ils ont fourni leur travail et de la teneur de haute qualité qui nous est fournie aujourd'hui. Il me semble important de dire d'entrée de cause que je suis favorable à la variante A-7 et il n'est, à mon avis, pas question de passer par une étape intermédiaire pour une bonne et simple raison : c'est que



nous courons le risque d'être attirés, passez-moi l'expression, par le « miel » de la Confédération qui parle du modèle A-3 et que nous pourrions être tentés de mettre très rapidement en place un tel modèle parce qu'il y aurait des subventions à la clé. Or, on a pu constater ces dernières années qu'une même démarche avait été accomplie pour la loi sur les transports et le soutien à la CUTAF. Et il y avait eu un fort coup de frein, sur lequel je ne veux pas m'étendre aujourd'hui, qui est bien connu de la plupart de tous les délégués et qui a failli, à un certain moment, mettre en péril ladite CUTAF s'il n'y avait pas eu une extrême bonne volonté de la part de l'ensemble des communes et notamment de la part de celles qui devaient pendant plusieurs années payer davantage sans obtenir de prestations supplémentaires.

Und es war insbesondere der Fall der Sensler Gemeinden.

J'aimerais donc que nous émettions une réflexion fondée sur nos propres besoins et notre propre réalité et non pas sur d'éventuels sucres que la Confédération est d'ailleurs en train de faire fondre tous azimuts avec un populisme qui n'a d'égale qu'une campagne électorale. J'aimerais donc que nous ayons à l'esprit le bien-être de la région et que, par conséquent, nous pensions aussi développement durable et que nous voyions donc la nécessité de la constitution d'une agglomération comme étant une communauté de destin au sens où la loi a été conçue et que c'est résolument vers une agglomération A-7 et immédiatement qu'il faut se diriger.

**M. le Président.** Je ne serai pas ours devant la représentante d'ailleurs de la Confédération pour oublier de vous dire que, malgré tout, cette manne fédérale, même dans une mesure moins grande, ou ce miel de la Confédération, comme l'a dit M. de Buman, nous est très utile et nous avons d'ailleurs pu constater avec plaisir que la Confédération nous a accordé à nouveau pour cette année aussi les Fr. 50'000.--.

**M. Wandeler.** Personnellement j'ai trouvé ces trois rapports très intéressants. J'ai trouvé que le travail dans les commissions a permis aussi d'abattre certains préjugés. On disait par exemple pour la Ville, « vous avez des services extraordinaires partout », et on voyait que d'autres communes, sur certains autres plans, avaient de bien meilleurs services que la Ville. C'était donc, à mon avis, un travail très intéressant qui nous a permis, en tout cas, de mettre sur table les différences et les particularités de chaque commune. Et sous cet angle-là, je pense que ce travail est important. J'ai beaucoup apprécié le fait d'aller au-delà des préjugés et d'arriver à voir

concrètement les choses et puis il y a des manières de faire qui peuvent être intéressantes dans différentes communes. Et c'est clair que dans ce sens, je pense que si l'agglomération veut avoir une certaine chance et un certain impact aussi, l'idée c'est vraiment d'unir nos forces pour faire mieux et puis pas nécessairement plus cher. C'est également clair que notre agglomération doit être une agglomération A-7, mais dans la réalisation concrète, il faut que l'on puisse procéder par étapes. Je pense que c'est possible, mais il faut quand même dire que si on veut une agglomération qui fonctionne, il faut prendre des tâches qui sont des tâches d'agglomération et sur lesquelles on peut se mettre d'accord. Et on voit qu'effectivement il y a des tâches où on peut peut-être faire mieux ensemble. Sous cet angle-là, je pense que le modèle A-7 est sûrement le modèle nécessaire. En même temps, j'estime aussi indispensable qu'on ait une agglomération bilingue dans le sens que la région du Grand Fribourg est de fait bilingue même si, historiquement, il y a peut-être une Sarine qui sépare un peu plus une partie singinoise de la partie romande de la Sarine et sur ce plan-là, je trouve bien qu'actuellement, dans ces travaux, on s'achemine vers cette agglomération bilingue même si ce n'est pas toujours simple concrètement dans les faits.

Ich hätte einige Fragen noch an die Kommission der Aufgaben. Zum Beispiel war ich überrascht, dass man die Frage des Feuerwehrdienstes nicht einbezogen hat, denn ich glaube, dass man dort mit einem poste d'intervention premier secours auf regionaler Ebene vermutlich auch Synergien ausnützen könnte. In diesem Sinne hat man die Liste der allfällig anderen Aufgaben eigentlich.

Je trouverai intéressant de savoir quelles seraient les autres tâches possibles, par exemple le service du feu. Pourquoi n'a-t-on pas inclus une étude sur ce plan-là ? J'ai aussi des questions pour ce qui est des tâches d'environnement. Aujourd'hui, on voit si on prend l'exemple de la façon dont on s'occupe des déchets, qu'il y a sur l'ensemble des communes qui font partie de cette Assemblée constitutive de l'agglomération, à peu près six modèles différents, si je ne me trompe pas, ou sept, et, en soi, les différentes communes sont toutes plus ou moins satisfaites. Ma question c'est de savoir est-ce que cela signifie qu'on a un concept qui concerne l'environnement, c'est-à-dire des objectifs communs où on laisserait par exemple aux communes la tâche de s'organiser, comme elles le font aujourd'hui, ou est-ce que cela signifie qu'on doit nécessairement aligner toutes les manières de faire sur le plan de toutes communes ? C'est là quand même une question importante pour la réalisation concrète et je pense que la commission des tâches devrait, sur ce plan-là, aller un tout

petit peu plus loin. Moi, je pars de l'idée que c'est beaucoup plus une question de conceptions communes et qu'on doit avoir des objectifs à atteindre en commun et que c'est pas nécessairement un système unique pour toutes les communes qui sera quelque chose d'intéressant pour tout le monde parce qu'on voit quand même que les communes ont des constellations très différentes, par exemple pour le ramassage des objets encombrants. Ainsi dans les petites communes, les gens doivent aller porter ces objets dans une déchetterie centrale. Si on faisait la même chose à Fribourg, ce serait la catastrophe. Cela veut dire qu'on aurait des embouteillages à la route des Neigles toute l'année et ce serait un non-sens sur le plan écologique que chacun prenne sa voiture pour aller amener un sac de feuilles à la déchetterie. Donc, sur ce plan-là, il me semble qu'il y aurait probablement un peu des thèmes plus concrets sur lesquels on devrait avoir un peu une vision plus concrète pour qu'on sache où cela nous mène concrètement. Dans ce sens, j'aimerais avoir peut-être des réponses un peu plus concrètes et savoir si la commission des tâches a été plus dans le détail. Mais, globalement, je trouve que c'est un bon travail et que les travaux faits dans les différentes commissions sont très intéressants.

**M. le Président.** Zur zweiten Überlegung was die Planungsarbeiten betrifft, geht es natürlich, so wie ich es verstanden habe, nicht darum, ein Einheitssystem aufzubauen, sondern zu harmonisieren. Natürlich bleibt die Planung eine der wichtigen Aufgaben der einzelnen Gemeinden, das ist ganz klar. Es geht aber darum hier nun Richtpläne auszuarbeiten, welche nun effektiv zu harmonisieren.

En ce qui concerne les autres domaines, M. Allenspach pourra vous répondre maintenant. Il faut évidemment voir qu'il n'est pas possible d'emblée d'envisager une collaboration dans un certain nombre de domaines ou dans trop de domaines à la fois, ce qui n'empêche pas, une fois les domaines principaux fixés et adoptés, d'envisager un rapprochement ou des travaux plus intensifs au niveau intercommunal dans certains domaines que vous avez d'ailleurs nommés, par exemple le service du feu, mais vous avez d'autres exemples telle que la voirie afin que les chasse-neige puissent chasser de Granges-Paccot jusqu'à Tavel sans devoir s'arrêter quatre fois aux frontières des communes.

**M. Allenspach.** J'ai dit tout à l'heure que la liste des sept domaines que la commission vous a fournie l'est à titre provisoire et que cette commission va se pencher ces prochains mois sur d'autres domaines pour discuter s'il y

a des possibilités. Il y a notamment les domaines du social et quelques services techniques dont aussi le service du feu. On a brièvement discuté une fois dans une séance et là, on a déjà vu qu'il y a quand même aussi une manière de travail de ces corps de pompiers qui n'est pas toujours la même. Il y en a dix différentes dans cette agglomération. Rapprocher ces cultures différentes ne sera peut-être pas très facile. Pour nous, ce n'est certainement pas la base d'une agglomération future, le service du feu, mais c'est une question qui sera abordée et qui sera certainement aussi discutée au sein de l'assemblée de l'agglomération provisoire.

**M. le Président.** Je réitère nos remerciements à tous les acteurs dans ces Commissions. Grâce à vous, Mesdames et Messieurs, je crois que nous pouvons citer aujourd'hui en latin d'ailleurs cette phrase « Alea jacta est » et nous pouvons passer au point suivant qui est le budget qui va vous être présenté par Mme Margalhan-Ferrat, respectivement avec quelques avant-propos de ma part qui concernent effectivement cette problématique qui a surgi au sujet de la planification du projet agglomération, comme on l'appelle en français, destiné à être présenter, le cas échéant, à Berne pour obtenir des subventions. Dans un premier temps, nous avons prévu d'intégrer le montant nécessaire pour les travaux de planification pour autant qu'il y ait accord des communes à le faire, cela va de soi, dans le budget de l'agglomération. Le Bureau a, par la suite, estimé que nous ne pouvions que difficilement envisager une telle opération, ceci essentiellement pour deux raisons. La première étant qu'il était difficilement envisageable de présenter un projet commun à Berne sans un support juridique constitué puisque notre agglomération, notre Assemblée constitutive est certes une institution prévue par la loi, mais elle est provisoire actuellement et, vous le savez, l'agglomération comme telle n'existe pas encore. Nous étions donc d'avis que ce n'était pas adéquat que nous risquions de nous voir opposer un refus à Berne. Une des solutions pourrait être évidemment si on maintenait une telle version que l'on parte de l'idée que Berne soit d'accord, ce qui pourrait être le cas d'après les derniers renseignements, soit que l'on crée une entente intercommunale qui pourrait, elle, présenter un tel projet à Berne. La deuxième réflexion était d'ordre plutôt politique et psychologique. Nous voulions éviter qu'on vous fasse le reproche qu'avant même la constitution de l'agglomération et des votes dans vos communes par vos assemblées, nous ayons en fait entamé, voire réalisé, des travaux concrets agglomératifs. Nous ne voulions pas courir ce risque et ce sont les deux raisons pour lesquelles nous avons estimé qu'il ne fallait pas intégrer ce

montant de Fr. 200'000.-- concernant essentiellement les travaux de bureaux spécialisés dans notre budget. Et c'est là que l'idée est née que la CUTAF pourrait être le relais idéal, qui pourrait être l'organe, respectivement l'entité juridique, qui pourrait se charger de ces travaux pratiquement au nom des communes, dont la plupart sont aussi dans le périmètre provisoire, afin de le présenter à Berne. Le comité de direction de la CUTAF, lors de sa dernière séance, s'était d'ailleurs déclaré prêt à envisager une telle solution. Les commissions en ont débattu également, en particulier la commission financière qui est l'organe de préavis de nos budgets, comme vous le savez réglementairement, elle ne partage pas cet avis pour des raisons que notamment le rapporteur de la commission financière pourra vous donner tout à l'heure. Nous devons donc prendre la décision si oui ou non nous voulons prévoir sous réserve - je le rappelle - évidemment d'un acquiescement des communes pour ce faire si nous voulons, à titre préventif, déjà prévoir ce montant de Fr. 200'000.-- dans notre budget ou non. Voilà pour les remarques préliminaires que je tenais à faire. Je donne maintenant la parole à Mme Margalhan-Ferrat.

## **5. Budget**

**Mme Corinne Margalhan-Ferrat.** Quelques précisions supplémentaires concernant le budget qui a été, je vous le rappelle, préparé par le Bureau de l'Assemblée constitutive et que vous avez reçu avec les documents correspondants. Concernant tout d'abord le montant du jeton de présence. Il avait été décidé à l'origine que ce jeton de présence serait pour tous les délégués de Fr. 50.--. Après discussion, le Bureau a décidé de monter le jeton de présence pour les présidents de commissions, pour tous les présidents, à Fr. 80.-- pour honorer en particulier tout le travail de préparation qui a lieu en amont. Egalement pour prendre en compte le travail de préparation quelque fois d'ailleurs de longue haleine des présidents de commissions, un forfait a été prévu pour chaque année de Fr. 1'000.-- par président. Ce même forfait a été reconduit d'ailleurs pour 2004. Pour le traitement de la collaboratrice scientifique, je tiens à préciser que le montant correspond à un traitement à 75 %. Vous savez à l'origine au 1<sup>er</sup> avril 2003, la charge de travail était de 50 % et qu'elle a été montée par le bureau au 1<sup>er</sup> juillet de cette année à 75 %. Maintenant, concernant la ligne budgétaire la plus importante. Le Président en a déjà parlé. Cette ligne budgétaire qui concerne donc les honoraires et les frais d'études. Un montant donc de Fr. 100'000.-- a été prévu à ce sujet. Pour ce qui est

maintenant de la participation financière des communes, de la Confédération et du canton. En 2002 et 2003, la Confédération a décidé d'attribuer une subvention. Je vous rappelle qu'il s'agit de la subvention maximale de Fr. 50'000.-- pour l'agglomération de Fribourg. Pour 2004, le montant n'a pas encore été précisé. Je dois envoyer le rapport à Mr. Georg Tobler et je pense que d'ici la fin de l'année, début de l'année prochaine, nous aurons une réponse à ce sujet.

**M. Lambelet.** Lors de sa séance du lundi 29 septembre 2003, la commission financière a à l'unanimité préavisé négativement le budget 2004 établi par le bureau de l'agglomération et demande son renvoi à la prochaine séance de l'Assemblée constitutive du jeudi 30 octobre 2003. Les raisons qui ont amené la commission financière à formuler cette requête sont les suivantes. Afin de respecter les délais impartis par la Confédération pour le dépôt d'un projet d'agglomération, la commission juridique a demandé la création d'une commission ad hoc afin d'intégrer dans le cadre du projet d'agglomération les trois domaines d'activités aménagement, transports, environnement. De manière à respecter ces délais, il faudrait mettre sur pied cet élément-là. Ce n'est pas forcément, et là je suis de l'avis de M. de Buman, pour avoir le miel des abeilles bernoises, mais il faut quand même créer quelque chose. Dans son rapport, la commission des domaines d'activités propose à l'unanimité de ses membres d'inscrire au budget 2004 de l'Assemblée constitutive l'élaboration d'un projet de plan directeur général d'agglomération dans les domaines de l'aménagement, des transports et de l'environnement. La commission financière se rallie à ces deux propositions. Ces trois domaines d'activités figurent dans le projet de base A-3 de notre agglomération et font intégralement partie de la base minimum reconnue par la Confédération en vue de la mise en place d'un projet d'agglomération de Fribourg. Malheureusement, nous constatons qu'il n'y a pas de rubrique budgétaire intégrant l'effet financier de ces deux propositions, rubrique essentielle à nos yeux pour créer une base solide au concept de l'agglomération de Fribourg. Nous estimons que le budget 2004 doit intégrer une position budgétaire visant à l'étude de l'intégration de ces trois domaines d'activités dans le cadre de la constitution de l'agglomération. Il n'y a pas lieu pour nous de donner à l'extérieur de l'agglomération ou de l'Assemblée constitutive un mandat qui intégrerait ce projet d'agglomération, parce que c'est un petit peu se « mordre la queue ». Voilà la position de la commission financière. Le montant de Fr. 100'000.-- prévu à la rubrique honoraires et frais d'études nous paraît largement insuffisant

pour atteindre ces objectifs. Et donc, nous demandons à ce que le bureau revisite cette position et d'intégrer une rubrique supplémentaire de l'ordre de Fr. 200'000.-- à cet effet. Nous estimons, d'autre part, que le montant prévu à la rubrique communication est nettement sous-évalué pour faire face aux exigences modernes de la communication. Dans ce domaine, un concept solide et étudié avait été déjà demandé par la commission financière. Pourtant, à ce jour, nous n'avons reçu aucune information quant à son contenu. Nous demandons au bureau de l'établir de chiffrer le coût de réalisation d'un tel projet de communication, cela avec l'aide d'une commission spéciale communications et médias que le bureau, selon le règlement, peut désigner dans les meilleurs délais. Nous estimons également que le poste informatique n'est pas adapté et que le montant indiqué doit être ajusté. A l'écoute des faits évoqués et en raison des multiples arguments développés, nous vous demandons de suivre l'avis de la commission financière et de soutenir le renvoi du budget 2004 tel que proposé par le bureau. La commission financière reste volontiers à disposition du bureau pour la préparation d'un nouveau projet de budget 2004.

**M. le Président.** La situation est la suivante. Nous avons deux budgets à adopter : celui de 2003 qui n'a jamais été adopté - il s'agirait de le ratifier puisque vous l'avez sur votre partie gauche du tableau - et le budget 2004 pour lequel le renvoi est demandé. En ce qui concerne cette demande de renvoi, il y a deux possibilités de procéder. La première serait que nous suivions le renvoi pour que le bureau puisse débattre des propositions, à savoir celle principalement qui viserait à intégrer un montant de Fr. 300'000.-- au total pour les travaux d'experts englobant donc cette possibilité de financer un groupe spécial qui serait mis sur pied pour élaborer ce projet d'agglomération. La deuxième possibilité serait qu'après le débat, nous décidions directement d'admettre cette position, à savoir de charger l'Assemblée constitutive de créer ce groupe de travail, via le bureau peut-être, et de lui donner mandat d'accomplir ces travaux en vue de la réalisation du projet d'agglomération. Finalement, c'est vous, Mesdames et Messieurs les Délégués représentants des communes, qui décidez. On n'a pas forcément de souci à avoir quant à la réaction psychologique des citoyens dans vos communes si on fait déjà un certain travail qui, de toute façon, le jour où l'agglomération sera construite ou constituée devrait être ou serait repris par cette entité. Là où je suis un peu gêné aux entournures pour cette deuxième variante qui serait idéale parce qu'elle permettrait d'aller de l'avant tout de suite, c'est que vous avez fait

une proposition d'ajustement du poste d'informatique. Il faudrait donc laisser la main libre au bureau de fixer un montant raisonnable pour assumer un fonctionnement adéquat de ce poste. J'ouvre maintenant la discussion.

**M. Lambelet.** Je crois que votre deuxième proposition est une proposition de compromis dont on devrait décider ici, mais je crois que les éléments de charges ne sont pas suffisants. C'est la raison pour laquelle la commission financière demande le renvoi. Il y a des éléments de recettes qu'on ne connaît pas à ce jour. Pour ma part, je pense qu'il ne serait pas normal que l'on puisse décider d'un budget maintenant en ne connaissant pas toutes les données. Je réfute totalement votre deuxième proposition et maintiens bien la proposition de la commission financière.

**M. Allenspach.** J'ai deux remarques à faire. Tout d'abord, je me rallie à 100 % aux propositions qu'a faites maintenant la commission financière. Nous avons aussi, de la part de la commission des domaines d'activités, fait cette proposition afin que l'on puisse travailler immédiatement, même si l'agglomération n'est pas constituée officiellement aujourd'hui. On n'a pas fait de séance pour en discuter mais j'ai quand même eu l'occasion de prendre la température auprès des collègues de la commission. Je crois bien et je suis convaincu qu'ils vont aussi suivre cette proposition de la commission financière. Deuxièmement, je suis un petit peu étonné et ceci a aussi été une fois discuté un peu sous divers que le bureau puisse fixer le montant des jetons de présence sans le présenter ici pour décision. Moi, je crois bien que c'est à l'Assemblée de décider le montant des jetons de présence et je prie le bureau de le faire durant la séance du 30 octobre.

**M. Brägger.** Im Namen der Rechtskommission danke ich der Finanzkommission für die Prüfung des Budgets und den Rückweisungsantrag. Persönlich schliesse ich mich diesem Antrag an. Ich danke im Namen der Kommission, weil durch den Rückweisungsantrag ermöglicht wird, unseren Antrag auf Schaffung einer Spezialkommission durch das Büro gemäss Art. 8 lit.g der Statuten zu ermöglichen.

Je me rallie personnellement complètement à la proposition qui a été faite par la commission financière, notamment aussi au nom de la commission juridique parce que cela nous donnera la possibilité d'accomplir ou bien de voter sur une autre proposition, celle d'établir par le biais du bureau une commission spéciale qui sera chargée de s'occuper du projet fédéral qui



devrait réunir notamment les trois domaines d'activités des transports, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

**M. René Schneuwly.** Sur le but, nous sommes tous d'accord, c'est sur les moyens que nous divergeons. Comme le bureau a été interpellé à plusieurs reprises, je tiens à préciser la position de ce dernier en rappelant quand même à Mesdames et Messieurs les Délégués l'article 6 de la loi sur les agglomérations - parce que, de temps en temps, il faut y revenir - qui définit les compétences de l'Assemblée constitutive en ces termes : « *L'Assemblée constitutive élabore le projet de statuts en arrêtant en particulier le périmètre définitif et les tâches de l'agglomération ainsi que les critères de répartition déterminant les contributions des communes* ». Nous constatons donc ici que l'Assemblée constitutive n'a pas mission ni compétences de décider d'actes d'exécution qui ne dépendront que des organes constitués de l'agglomération pour autant que les populations des communes concernées votent positivement le projet de statuts qui doit être élaboré. Il est dommage que la plupart ou passablement de personnes qui sont dans cette salle n'aient pas participé à la séance qui s'est déroulée à Granges-Paccot la semaine dernière et lors de laquelle on nous a présenté ce qu'était le projet d'agglomération fédéral, projet d'agglomération fédéral qui doit être distingué très nettement du projet d'agglomération modèle fribourgeois qui va infiniment plus loin. Et je profite ici de dire que si on a un modèle qui se limite à A-3, il faut arrêter les travaux. On doit être beaucoup plus ambitieux dans cette salle et je me réjouis que d'aucuns aient préconisé la variante A-7 et que l'on réfléchisse encore à d'autres tâches. Autrement ça ne sert à rien. Pour en revenir aux problèmes du projet fédéral agglomération, c'est un projet qui concerne les transports, l'environnement et l'aménagement du territoire. Je vous rappelle - et on doit être démocratique dans cette salle - que ces domaines, jusqu'à nouvel avis, relèvent de la compétence exclusive des communes qui doivent aussi pouvoir décider quel montant elles veulent faire figurer à leur budget pour exécuter ces tâches. C'est uniquement une question de compétences et le but du projet fédéral agglomération, c'est l'établissement d'un plan directeur d'agglomération. C'est véritablement un plan d'aménagement qui relève de la compétence encore une fois des communes, mais en aucun cas de l'Assemblée constitutive. Nous n'avons pas dormi depuis la réaction de la commission financière et la présentation du projet d'agglomération fédéral et je m'étonne ici que l'information n'ait pas été donnée de la décision prise il y a quelques jours seulement par le comité de direction de la CUTAF, à savoir de confier cette mission d'élaborer ce plan directeur

d'agglomération à la CUTAF. Pourquoi ? La CUTAF est un organe constitué qui regroupe douze communes dont neuf font partie du périmètre provisoire. Il y en a trois supplémentaires : St-Ours, Matran et Avry et il ne fait aucun doute que l'administrateur de la CUTAF et en même temps syndic de Grolley va s'associer très aisément à la mission qui a été confiée à la CUTAF. Nous devons voter très prochainement le budget de la CUTAF qui porte sur plusieurs millions et il est évident qu'un montant de Fr. 200'000.-- va pouvoir être noyé parce que c'est nécessaire si l'on veut pouvoir réaliser cet objectif de le réaliser avant la fin de l'année dernière. Donc, ce projet d'agglomération fédéral est en cours. Il a été confié officiellement par les organes constitués à l'association de communes de la CUTAF et c'est cette voie-là qu'il faut choisir. Il faut qu'on soit absolument d'accord sur ce qu'on fait ou sur ce qu'on ne fait pas. Je veux bien, à titre de membre du bureau, me pencher sur le budget pour savoir ce qu'il en est de la communication ou de l'informatique, quoi qu'il faudra qu'on me précise exactement ce qu'on veut à ce niveau-là. On a des travaux en cours. On a jusqu'à l'année prochaine pour élaborer un projet de statuts et pour définir les incidences financières du projet de statuts et des tâches qui sont confiées à l'agglomération ; ça c'est un travail extrêmement important, c'est un travail de bureau. La communication me paraît excellente en l'état actuel des choses et n'oubliez pas que plus vous chargerez le budget de l'Assemblée constitutive, plus vous aurez des difficultés par rapport aux communes. Si l'activité de l'Assemblée constitutive dépend de ce que les communes voudront bien mettre dans leurs budgets pour l'année 2004. Or, il est certain qu'elles ne mettront pas dans leurs budgets des montants qui concernent des tâches ne relevant pas de leurs compétences et sachant que la mission de réaliser ce projet d'agglomération fédéral a été confiée par le comité de direction de la CUTAF à la CUTAF, c'est la raison pour laquelle je pense que nous avons une marge de manœuvre fixée dans le budget qui est suffisante au niveau des études. Pour le projet d'agglomération fédéral les études doivent commencer impérativement – car on doit présenter un projet à la fin de l'année prochaine. Sur la question des incidences financières et là, on a réellement besoin de spécialistes pour nous guider dans cette voie, je vous demande de voter ce budget pour qu'on puisse aller de l'avant. En retardant la prise de décision de mois en mois on n'arrivera pas à un résultat. Il faut éviter de s'autotorpiller et ce sera ma conclusion. S'agissant de la remarque de M. Allenspach, les propositions budgets sont faites par le bureau. Il est de la compétence de l'assemblée constitutive d'en décider. Si nous faisons une proposition de rémunération des membres et de leurs présidents, ce ne sont que des

propositions. Vous êtes libres d'accepter ou de ne pas accepter. Nous n'avons jamais voulu rien dire d'autre. Le bureau fonctionne démocratiquement et je souhaite, en conclusion, que la collaboration qui est bonne entre le bureau, les présidents et les membres des commissions - il y a des remarques critiques, et c'est normal - se poursuive, car chacun travaille et doit tirer à la même corde. Ceci est important.

**M. Dominique de Buman.** Une simple remarque. Je fais totalement miennes les réflexions de notre collègue, M. Schneuwly, et j'aimerais ajouter un élément qui est de caractère financier par rapport à l'Etat et par rapport aux autres communes. Vous savez que l'Etat, par le biais du Grand Conseil, a voté un décret qui plafonne l'aide à nos travaux sur une durée maximale de trois ans pour un montant lui aussi maximal de Fr. 100'000.--. Or, si nous augmentons notre propre budget ici sans corrélation avec la CUTAF, dont vient de parler M. Schneuwly, c'est purement et simplement à la seule charge de nos communes qu'incombent ces travaux supplémentaires. Alors que la CUTAF a un mode de financement différent où l'Etat est quand même légèrement plus impliqué. Donc, il y a des questions juridiques et pratiques qui viennent d'être données par notre collègue, mais il y a aussi l'aspect financier et si nous voulons que nos travaux d'agglomération avancent, nous ne devons pas provoquer non plus le risque de rejet par les assemblées communales ou par les conseils généraux.

**M. Brägger.** Es ist eine prozedurale Frage, wie man das Ziel erreichen will. Das Ziel ist für uns alle gleich. Ich habe grundsätzlicher Natur einige Anmerkungen. Wir haben im Agglomerationsgesetz den Auftrag diese Agglomeration zu konstituieren und den Rhythmus der Agglomeration zu bestimmen. Alle Gemeinden des provisorischen Perimeters sind hier vertreten. Sie sind besser vertreten als in der CUTAF, weil es hier einerseits eine demokratische Wahl gab an den Urnen. Die Leute wurden demokratisch gewählt und nicht nur delegiert durch den Gemeinderat und es sind mehrere Vertreter als in der CUTAF. Es geht für mich also einerseits um eine demokratische Grundsatzfrage und andererseits auch um die Frage, wir sind das Gremium, die die Agglomeration machen soll. Also warum dürfen wir uns nicht damit beschäftigen, was daraus entstehen werden wird? Das die allgemeinen Aussagen, die ich machen möchte. Ich bin mir auch juristisch nicht sicher, ob wir diese Kompetenz nicht haben oder uns nicht geben können. Eigentlich erscheint es mir wichtig, zentral zu sein, wenn wir das jetzt in die CUTAF delegieren, wird ein

Informationsvakuum entstehen und es wird keine Liaison mehr geben zwischen CUTAF und den Kommissionen. Das könnte nach meinem Empfinden gefährlich sein für die Weiterentwicklung der Agglomération.

Je crains qu'il pourrait y avoir un manque d'informations si on délègue le projet d'agglomération à la CUTAF. La CUTAF va commencer ses travaux-là et puis nous, dans les commissions, nous n'y serons plus impliqués. Cela pourrait même mettre en péril toute la constitution et la création de l'agglomération. C'est pourquoi j'opte pour le modèle que le bureau mandate le projet d'agglomération à l'extérieur. Bien évidemment on ne peut pas faire sans la CUTAF, on ne peut pas faire sans le canton, on ne peut pas faire sans les autres experts et le tout devra être chapeauté par l'agglomération. C'est pourquoi je me rallie à la proposition de renvoyer le budget.

Deshalb werde ich den Antrag, das Budget zurückzuweisen, immer noch unterstützen.

**M. John Clerc.** J'aimerais demander à M. Lambelet quel montant il envisage comme total des dépenses. Le projet de budget élaboré par le bureau parle d'environ de Fr. 200'000.-- de dépenses qui sont répartis entre les communes. Les différents points qui nous ont été transmis dans un mail arrivé hier soir sur nos sites Internet respectifs prévoient tous des augmentations. Quel serait le chiffre que les dix communes de l'agglomération seraient prêtes à financer ? La communication, on passe quand même de 0 à Fr. 15'000.-- si je vois bien, donc il y a un petit effort qui est fait. Il semblait que dans un premier temps, et cela relève d'un procès-verbal du bureau, on voulait mettre sur pied un site Internet pas trop compliqué avec les informations essentielles, par exemple mettre en ligne les trois rapports des commissions qui sont jusqu'à maintenant la meilleure chose qui ait été faite par cette Assemblée constitutive. Mais, les concepts de communication peuvent aller fort loin dès qu'on demande à un bureau spécialisé. On viendra avec des exigences maximales et le bureau, qui est soucieux de l'argent des contribuables, a le sentiment qu'il ne faut pas en faire trop.

Les Fr. 200'000.--, c'est bien la somme qui est répartie entre les communes. C'est vrai que ce n'est pas le total du budget.

**M. Lambelet.** Pour informer, il faut avoir une bonne approche de la communication et donc créer un concept. Nous estimons que même le montant qui est prévu là ne garantit pas une bonne information. Si vous faites quelques calculs, vous pouvez demander à Mme Margalhan-Ferrat le

travail de traduction de ces rapports dépasse déjà largement Fr. 5'000.-- .D'autre part, si vous utilisez d'autres moyens pour informer, nous estimons que ce montant de Fr. 15'000.-- n'est pas suffisant. Nous avons proposé à Mme Margalhan-Ferrat de transmettre- et ça dû être donné au bureau - le concept qui a été fait dans le cadre de la Constituante avec le coût chiffré. C'était une bonne base de travail pour arriver peut-être à un autre chiffre que Fr. 15'000.--. Par contre, pour l'informatique, il s'agit ici d'un élément que vous pouvez reconsidérer. Il est clair qu'on peut se dire que les ordinateurs fonctionnent bien. Il n'y a que l'humain qui est derrière qui fait des fautes. Et on peut mettre un poste 0 aussi à l'informatique. Ça ne me dérangerait pas d'aller dans ce sens là. Par contre, à votre première question, le montant que nous sommes prêts à engager ou que je suis prêt à engager pour mes citoyens etc., c'est de la poudre aux yeux. Et de me dire ici on doit engager Fr. 200'000.--, mais ce n'est pas grave parce que les citoyens ne paieront pas si on les engage dans le cadre de la CUTAF. Qu'on mette dans la CUTAF ou qu'on mette dans l'agglomération, il y aura quand même Fr. 200'00.--. C'est la première chose. La deuxième chose et c'est là où je ne comprend pas M. de Buman dans son intervention, c'est qu'il y a quelques minutes, il nous disait : nous ne devons pas rechercher des subventions comme miel à tartiner, mais nous devons regarder nos besoins. Alors, en tant que tels, nous estimons que l'agglomération doit s'occuper de ce projet d'agglomération en partenariat avec bien entendu la CUTAF, en partenariat avec le SeCA, mais cela doit être chapeauté par l'agglomération et l'Assemblée constitutive. C'est notre position.

**M. Repond.** J'ai aussi une question. Effectivement, en votant un budget aujourd'hui, on risque de se lier pour certaines des décisions qui sont prévues à l'assemblée de la fin du mois. Une question particulière. Je lis en page 26 du rapport de la commission financière une proposition qui sera peut-être mise en vote justement à la fin du mois, de mandater la chaire des finances publiques de l'Université de Fribourg pour une analyse sur les incidences d'un transfert de fiscalité ou sur un volet fiscal d'une manière plus générale. On a, jusqu'à maintenant, s'agissant des charges de frais d'études, focaliser nos intérêts et la discussion sur ce fameux dossier d'agglomération fédéral qui devait être remis jusqu'à fin 2004, mais là, on aurait une autre possibilité d'études. Est-ce qu'avec le budget présenté et un poste à Fr. 100'000.--, on couvrirait cette possibilité de confier un tel mandat ?

**M. le Président.** Je ne pense pas que M. Lambelet puisse répondre. Nous avons au Bureau, mais je lui donnerai quand même la parole, nous avons

eu cette proposition qui était de mettre Fr. 200'000.--. C'étaient les Fr. 200'000.-- qui ressortaient de l'appréciation de la commission des domaines d'activités. Nous les avons prévus et, comme nous les avons ressortis, nous avons néanmoins estimé nécessaire au vu des commentaires faits, notamment dans le rapport précité, de prévoir un montant minimum de Fr. 100'000.--. Il est sûr qu'il est impossible dans ce budget-là de vous spécifier en quoi consisteront les dépenses qui entreraient dans le cadre de ce montant. C'est un montant purement prévisionnel, puisque ce sont les commissions qui vont décider ou faire leurs options quant à la consultation d'éventuels spécialistes.

**M. Lambelet.** Pour ce qui est de cette proposition, cela dépend des décisions du 30 octobre. Je ne dois pas vous cacher que la commission financière m'a demandé déjà de prendre contact avec M. Bernard Dafflon. Je lui ai expliqué les tenants et les aboutissants connus à ce jour. Et, selon les décisions qui seront prises le 30 octobre, il est clair que je ne peux pas lui demander le même travail en tant que tel. D'autre part, je tiens quand même à vous le dire et j'espère qu'il changera d'avis, il a un a priori négatif pour réaliser ce mandat dans le sens qu'il a déjà travaillé longuement dans le cadre de l'agglomération de Fribourg, qu'il n'a jamais été « considéré, reconnu et payé ». Je pense qu'effectivement le montant, s'il accepte le mandat, qu'on devrait lui fournir serait d'un ordre relativement important et il risquerait de se payer ce qui n'a pas été payé jusqu'à maintenant. J'espère que j'ai répondu à la question.

**M. Bourgarel.** Je crois que nous nous braquons beaucoup sur ce pot de miel fédéral et qui nous met des délais qui nous posent un gros problème de compétences : qui a le droit de faire quoi ? J'ai toujours émis de grosses réserves sur la faculté de l'Assemblée constitutive à pouvoir créer un plan directeur qui est une tâche de l'agglomération constituée mais pas de son Assemblée constitutive. Qu'il faille l'étudier pour avoir une proposition à soumettre au peuple comme un pot de miel fédéral, ce serait, à mon avis, indispensable. Il faut que les uns et les autres sachent sur quoi on va devoir se prononcer. Mais aujourd'hui, se battre, se chipoter pour savoir qui est mieux à même à faire cette étude dans l'urgence, parce que la Confédération nous donne un délai, alors qu'on ne sait même pas quelle sera la taille du pot de miel, me paraît un peu prématuré et nous détourne de nos occupations principales. Nous le voyons très bien aujourd'hui. Ce qui est en jeu, c'est effectivement d'obtenir un budget qui soit nécessaire pour mener à bien nos travaux sérieusement, d'avoir les montants

nécessaires pour évaluer la faisabilité de nos propositions comme la non-faisabilité, car, dans les rangs des uns comme des autres, des partisans de l'agglomération comme des détracteurs, il faudra avoir des arguments bien étayés pour arriver devant le peuple. Et pour cela, nous aurons besoin d'études que nous ne sommes pas à même en tant qu'Assemblée constitutive de mener. Nous ne sommes pas des spécialistes tous azimuts. Il est important que ce soit l'Assemblée constitutive de l'agglomération qui dispose de ces montants, plutôt que des tours de passe-passe par des associations de communes déjà créées qui seraient peut-être des solutions très fribourgeoises mais pas transparentes. Donc, je retiendrai la proposition de la commission financière de renvoyer le budget de manière à avoir une bonne solution.

**M. Ramuz.** Je proposerais, d'une part, de scinder les deux décisions puisque effectivement le budget 2003 n'a pas encore été approuvé. Je proposerai quand même pour fixer les subventions du canton et de la Confédération qu'on approuve le budget 2003. Le budget 2004, il se trouve qu'on doit le reporter compte tenu, d'une part, qu'il n'est pas équilibré puisqu'il n'y a pas les recettes de la Confédération et du canton et, d'autre part, jusqu'à décision concernant le point 3 confié à la CUTAF et autres, parce que, effectivement, ce sont des décisions de nature importante.

**M. le Président.** Il y a là une proposition d'adopter le budget 2003 et de renvoyer le budget 2004.

**M. de Buman.** Pour ma part, et même si je suis membre du Bureau, je pense que la proposition que vient de faire M. Ramuz est tout à fait sage, parce que la discussion pourrait courir le risque de se crispier dès le moment où il y aurait une décision favorable ou défavorable qui pourrait avoir une incidence que d'aucuns trouveraient négative pour la suite de nos travaux. Donc, je pense qu'il est sage d'adopter le budget 2003 et de réfléchir au budget 2004 dans le cadre du bureau pour le 30. Ceci étant dit, ce n'est pas le tout de le renvoyer, il faut savoir quel mandat on donne à celles et ceux qui devront examiner ce projet de budget. J'aimerais revenir sur le problème CUTAF ou mandat externe et préciser à l'intention de notre collègue, M. Lambelet, que lorsque j'ai parlé de cette attitude ou de cette relation à l'Etat par rapport à un maximum de Fr. 100'000.-- par an, qu'il n'y a aucune contradiction avec ce que j'ai dit tout à l'heure par rapport à la Confédération. Pourquoi ? Parce que la CUTAF, elle est déjà en vigueur alors que la Confédération a des projets et des directives qui n'ont pas de

valeur légale appliquée. Il y a une politique de la Confédération sur la base du fameux rapport du Conseil fédéral. Et puis, la deuxième différence, c'est que dans le cas de la Confédération, on court le risque de créer des tâches, de créer des infrastructures parce qu'elles seraient subventionnées alors que dans notre cas à nous, on devra de toute façon faire ces travaux. Donc, on n'induit pas des dépenses nouvelles parce que ce serait la CUTAF. La question qui se pose ici c'est de savoir où on met le montant de l'étude. Or, force est de constater que si nous mettons toutes ces études sur la rubrique agglomération, nous avons un soutien de l'Etat qui est plafonné et donc c'est nos communes, nos parlements communaux, nos assemblées qui devront voter des parts plus élevées, alors que, par le biais de la CUTAF, il y a une aide complémentaire de l'Etat par rapport au fameux décret plafonné à Fr. 100'000.--. C'est simplement ce que je voulais expliquer. Ceci étant dit, je suis aussi favorable à ce qu'on réexamine sereinement dans le cadre du bureau les remarques qui ont été faites, mais nous devons avoir à l'esprit - je n'aime pas cette espèce de néologisme - la supportabilité de la part que l'on va inscrire dans les budgets des communes parce qu'il y a fort à parier que certains prendront prétexte de ce coût, qui serait considéré comme un élément de bureaucratie, pour dire non au fond. Si on veut que les choses avancent, je crois qu'il faut que le bureau réexamine vos remarques, mais sans trop alourdir le bateau parce qu'on courrait à la catastrophe et ce serait dommage.

**M. Schneuwly.** Je peux me rallier personnellement aux positions de M. Ramuz et de M. de Buman tout en insistant sur ce que j'ai dit tout à l'heure et en précisant certaines choses. Les attributions de l'Assemblée constitutive, sont d'établir les statuts, de définir le périmètre définitif et de fixer les tâches de l'agglomération. Il est évident que je vois mal une agglomération dans laquelle on ne mettrait pas les tâches tels que les transports, l'environnement et l'aménagement -. C'est sûr. La deuxième tâche est de fixer les critères de répartition déterminant les contributions des communes. Je rappelle à ce niveau-là l'article 15 de la loi qui parle d'émoluments, de taxes et de charges de préférence et d'une non-habilitation à percevoir des impôts. Je souhaiterais quand même que, dans un premier temps, on travaille dans le cadre légal qui nous est attribué pour définir les conséquences et pour voir si une autre solution peut être adoptée ou non. Je trouve qu'on n'a pas fait la première partie du travail qui consiste à déterminer quelle serait l'incidence financière des tâches vouées à l'agglomération et comment on pourrait les financer en fonction des indications fournies par la loi. Je rappelle que nous avons encore une



année pour le faire et qu'il faudrait éviter de se disperser. En ce qui concerne l'attribution du plan directeur de l'agglomération, c'est une tâche qui relève aujourd'hui de la compétence des communes, raison de ma proposition de confier cette tâche à la CUTAF. Nous avons discuté l'autre jour avec les représentants de la Confédération. Il est sûr que la CUTAF a déjà un modèle au niveau transports qui est prêt. Donc, une partie de ce projet d'agglomération est déjà sous toit : c'est le plan régional des transports qui peut être utilisé et qui est suffisant. Je vous rappelle aussi pour ceux qui ont pris la peine de lire ce projet qu'il comporte des éléments environnementaux et des éléments d'aménagement du territoire. Nous avons, avec la CUTAF, un projet qui doit être affiné et qui nous permet incontestablement et dans délais rapprochés de réaliser ce plan directeur et de satisfaire aux exigences de la Confédération avec une meilleure solidarité au niveau des communes puisque c'est un plus grand ensemble de communes qui intervient et au niveau des études, c'est également le canton qui peut intervenir. Ce que je veux dire, pour la proposition de renvoi, on peut adhérer à cette proposition-là, mais je souhaite qu'une réflexion se fasse sur les compétences qui sont réellement celles de l'Assemblée constitutive et sur les buts définitifs que nous voulons atteindre.

**M. Baechler.** J'aimerais peut-être amener le débat à un niveau un peu plus humain. On a très largement félicité les commissions pour leur travail dans les trois domaines et, semble-t-il, que subitement ces commissions ne sont plus compétentes pour faire leur travail. C'est un premier point. Le deuxième point, M. Lambelet a relevé un problème de budget au niveau de la communication. J'irai même peut-être un peu plus loin en disant que ce n'est pas une question de budget. La communication est une question de bonne volonté et, si j'entends les rapports de nos commissions et les résultats qui nous sont proposés par le bureau, il semblerait que la communication au niveau humain n'a pas vraiment bien fonctionné. Je crois que plutôt que de parler des compétences de cette assemblée ou de ses non-compétences, il serait bien que le bureau s'inspire d'une communication effective avec les présidents des commissions, de façon qu'on puisse éviter des tergiversations.

**M. le Président.** Je peux rassurer M. Baechler. L'esprit humaniste règne aussi bien dans les commissions que dans le bureau. Il y a eu certains « couacs » effectivement dans la communication. Nous avons rétabli le courant. Je crois pouvoir dire que nous sommes très contents d'ailleurs que

d'un côté comme de l'autre, nous nous rendions attentifs à un certain nombre de choses. C'est comme cela qu'on progresse. La discussion continue. Si la parole n'est pas demandée, je vous propose de scinder en deux les votes. Le premier vote, je poserai la question : est-ce que quelqu'un s'oppose dans la salle à ce que nous adoptions le budget 2003 aujourd'hui ? Si ce n'est pas le cas, je passe au vote.

Celles et ceux qui acceptent ce budget 2003 sont priés de le manifester en levant la main. Les scrutateurs dénombrent.

**Par 30 voix, vous avez accepté, ceci sans abstention et sans opposition le budget 2003.**

Selon l'article 31 alinéa 1<sup>er</sup> de notre règlement, je dois passer à un vote sur le renvoi proposé par M. Lambelet au nom de sa Commission.

Celles et ceux qui suivent la proposition de M. Lambelet sont priés de le manifester en levant la main.

**Par 28 oui et 2 abstentions, vous avez donc accepté ce renvoi.**

Nous allons donc reparler de ce sujet au bureau.

## **6. Divers**

**M. le Président.** Wenn unter Verschiedenem nichts anzubringen ist, kann ich die Sitzung schliessen, indem ich ihnen für ihre Mitarbeit danke.

Pour le procès-verbal :

Corinne Margalhan-Ferrat